

Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)
Inscription à la Commission Paritaire N° 780-D-73

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Amicale des Stalags II A-C-D-E

Compte chèques postaux : La Source 30.175-35

GROUPE NORD - PAS-DE-CALAIS

Cher ami,
ancien des Oflag et Stalags II A, B, C, D, E,
Avec ta famille, tes amis, tu es invité à l'assemblée
générale le

DIMANCHE 5 OCTOBRE 1975 à Libercourt (62)

L'année 1975 marque le trentième anniversaire de la libération des camps et revêtira un caractère solennel. Cette assemblée honorera, et nos familles, et les disparus prématurément après une épreuve de cinq années. Qui eût prévu en 1939, les sacrifices, le chagrin, le courage, la fidélité consentis durant cette période interminable. Nos épouses, nos parents, en dépit du temps qui a passé et couru « tristement dans leur cœur et le nôtre, ont pourtant attendu notre retour ».

C'est pourquoi cette assemblée honorera tous ceux dont les souvenirs restent vivaces. Ne manque pas, cher camarade, avec ta famille, d'assister à cette journée du souvenir et de l'amitié.

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

- 8 h 50 Rassemblement au « Coq-d'Or ».
- 9 h 15 Départ des voitures place Rihour à Lille, (service assuré pour les non motorisés).
- 10 h 00 Assemblée statutaire à Libercourt (salle du Verger, cour de la mairie).
- 11 h 15 Office religieux, spécialement célébré par nos admirables aumôniers de camp : les chanoines Delesalle, Beilliard et Pronier. A cette cérémonie se joindront les Associations patriotiques de Libercourt.
- 12 h 00 Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts du cimetière. Participation de l'Harmonie municipale. Sonnerie aux morts.
- 13 h 00 Apéritif suivi du repas fraternel avec un menu particulièrement étudié.
- 17 h 00 Festivités, sauterie.

NOTRE GRANDE FAMILLE

NOS DEUILS

Mme Hubert Minier et sa famille, de Nantes (44), nous fait part du décès de son mari, M. Hubert Minier survenu le 31 juillet 1975.

Les obsèques ont été célébrées le 2 août en l'église Saint-Clair de Nantes.

A Mme Minier et à sa famille, l'Amicale présente ses bien vives et bien sincères condoléances.

RECHERCHES

Notre camarade Emile Fournier, 45, rue de Lille, 59420 Mouraux recherche des camarades qui ont pu passer par les commandos suivants : Neuburg, Parchim, Zolkow, Witlub près de Lubz.

Ecrire directement à l'intéressé. Merci.

A la demande de la Fédération nationale belge des anciens prisonniers de guerre il est recherché l'adresse actuelle de Raymond de

Saint-Omer, de Clermont-Ferrand, adjudant-chef, infirmier et chef de baraquement au Stalag II C.

Que ceux qui peuvent nous fournir ce renseignement écrivent directement à l'Amicale. Merci.

Henri Droin, 6, rue de Lorraine à 88100 Raon-l'Étape recherche Perrin travaillant chez un boucher à Neustrelitz, évadé en même temps que moi le 14 juin 1942, séparé en gare de Berlin le 17.

Serait heureux de retrouver ce camarade qui aurait été boucher dans la banlieue parisienne.

Aimerait aussi avoir des nouvelles des copains d'évasion de Malchin en août 1941, Buseau et Dalgarondeau.

Ecrire directement à l'intéressé.

DES NOUVELLES DE

Dampeyrou, 15 - Arnac :

Adresse cotisation 1974 et mon-

(Suite en page 4)

Une très belle lettre de notre ami L.LACOSTE

Je vous adresse ci-inclus un chèque en règlement de ma cotisation 1975 et un carnet de bons de soutien. C'est toujours avec le même plaisir que je lis « Le Lien » où parfois, comme dans le N° 213 d'avril 1975, je trouve des nouvelles de quelques compagnons d'infortune que j'ai bien connus au camp de Stargard (II D).

C'est ainsi que je viens d'y trouver des nouvelles d'Albert Quiquempoix, de Lille, qui, lors de l'évacuation du IID, était dans la même colonne que moi, le 8 février 1945. Il est probable qu'il se souviendra toute sa vie, comme moi-même d'ailleurs de la soirée du 9 février 1945 où, après avoir traversé Stettin, Podiuk et l'Oder, nous arrivâmes à la nuit, dans une grande ferme à l'entrée de laquelle présidait une large mare à purin, étant donné la température très basse, la surface en était recouverte d'une épaisse couche de glace. Trompé par l'obscurité, ou ayant simplement emprunté un cheminement plus court pour la contourner, le malheureux Quiquempoix s'engagea sur la glace qui, sous son poids, se brisa, le précipitant jusqu'à la taille dans le liquide nauséabond et glacial. Les plus proches témoins de cette scène se portèrent à son secours et Quiquempoix sortit de sa pénible posture littéralement transi, à la recherche de quelque boisson chaude qu'il a dû trouver dans les cuisines qui s'approprièrent à nous distribuer de l'eau bouillante. Je crois que le village où nous nous trouvions alors se nommait Greffenhagen. C'est donc avec très grand plaisir que, par « Le Lien » je viens d'apprendre qu'Albert Quiquempoix est toujours de ce monde, et que l'accident que je cite ci-dessus n'a pas eu pour sa santé les conséquences graves qu'il aurait pu avoir.

Que tous reçoivent, avec mon souvenir, mes amitiés, tels Migault (auquel j'écrirai personnellement), Désiré, Langlet, Gennevoise, l'abbé Delesalle, l'abbé Bernaud, l'inoubliable « petit frère », l'abbé Grégoire, Bernard Blanc, Chommeloux, Vandeputte, Thoreau, Henri Vehrln, sans oublier Quiquempoix, et peut-être aurais-je l'occasion d'en revoir quelques-uns à Lourdes, du 26 au 29 septembre prochain, au pèlerinage où je compte me rendre.

Bien amicalement à tous, et merci de votre assiduité tenace qui seule permet de maintenir entre nous cet indispensable « Lien ».

RECHERCHES
M. Mayllard, 12, rue de la Division-Leclerc à Thorigny-sur-Marne, 77400 Lagny-sur-Marne, ancien S.T.O. a acheté en 1942 à un prisonnier de guerre du kommando B 352 à Rostock, une sculpture bretonne qu'il a toujours. Il serait heureux de le retrouver et de le remercier encore.

A propos des bons de soutien

Comme chaque année leur envoi est l'objet d'un courrier abondant, 1975 ne fait donc pas exception.

C'est à la fois un plaisir immense et de trop nombreuses peines. Je m'explique : quand je dis plaisir, je pense bien entendu à tous ceux, fidèles amis qui nous encouragent à persévérer dans l'œuvre entreprise depuis de si nombreuses années déjà.

Merci mes amis vos lettres sont un baume que vous versez dans notre cœur qui a l'âge du vôtre et ses tourments. Car à cet âge, nul ou bien peu sont épargnés et nous n'avons pour tout salaire que vos bonnes paroles et votre fidélité. Cela seul nous pousse à continuer malgré tout et c'est une très grande satisfaction de venir en aide en votre nom aux plus malchanceux d'entre nous.

Trop de missives nous sont retournées refusées cependant. Nous le comprenons dans la plupart des cas. La retraite est là rognant exagérément les moyens et bien sûr vous êtes tous sollicités de toute part, pour des raisons aussi louables que notre Amicale.

Vous faites un choix, c'est humain, nous ne saurions blâmer personne sur ce sujet, bien que les sommes que nous sollicitons de votre amitié soient bien modestes en égard à toutes les souffrances de nos anciens camarades qui méritent d'être secourus.

Je me permets donc d'insister auprès de ceux de nos amis qui n'ont pas encore pris leur décision, il faut bien lire la petite lettre jaune qui accompagne notre

envoi, elle précise justement que pour être à la portée de toutes les bourses il est possible de ne prendre qu'un carnet pour 10 F. En ce qui concerne la cotisation, il a été admis à notre dernière assemblée générale, pour tenir compte des difficultés financières de certains de nos camarades que ceux qui ne peuvent faire qu'un versement plus modeste seraient quand même considérés comme ayant cotisé.

Nous pensons qu'ainsi rien ne peut retenir nos amis, qui sont toujours des adhérents de tout cœur, de rester au sein de notre Amicale et de continuer de recevoir « Le Lien ». Ce petit journal qui vous donne des nouvelles des amitiés forgées dans la peine pendant cinq longues années, car c'est précisément à notre âge que nous sommes heureux de nous sentir liés par l'amitié à des souvenirs de jeunesse. Je n'en veux pour preuve que la joie qui éclate dans certaines de nos lettres quand l'un de vous a retrouvé un ami.

Les « nouvelles de » sont là pour en témoigner. Quelque soit les sentiments que vous laisseront ces mots bien sincères, soyez tous persuadés chers amis que nous n'oublions aucun de vous et que le moindre départ nous peine plus que vous ne pouvez le supposer.

A ceux qui sont retardataires, je dis donc, n'attendez plus, vite à la poste selon vos moyens, l'amitié ne s'évalue pas à la fortune, l'amitié c'est quelque chose qui se tient dans le cœur, l'amitié c'est surtout la « fidélité ».

LE BUREAU,

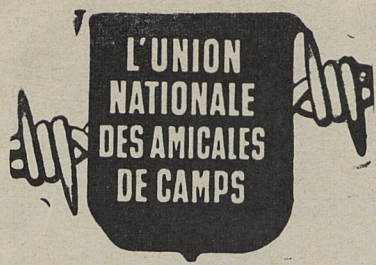
Nos nouveaux adhérents

QUE NOUS SOMMES HEUREUX D'ACCUEILLIR

- Gaston Mullier, Belgique.
- Léon Pruchon, Aigurande.
- Louis Paumelle, Gerville.
- Fernand Noiret, Oisemont.
- Alcide Petit, La Falaise.
- Joseph Laine, Château-d'Olonde.
- Maurice Patte, Fayet.
- Louis Peyronnet, Vals-les-Bains.
- Raffy, Marcellac-la-Croisille.
- Louis Pradelle, Astaffort.
- Roland Malingrey, Joinville.
- Jean Noirat, Nogent.
- Henri Marme, Bailleul-le-Soc.
- Jean Larrey, La Barthe-de-Neste.
- Henri Pruvost, Formerie.
- Emile Baudet, Neydens.
- Félix Laux, Pomerols.
- Marius Legueule, Bellegarde.
- Robert Massaud, Pinsac.
- André Letouze, Hennebont.
- Charles Lallement, Villars-les-Dombes.
- Louis Piel, Saint-Rémy.
- Etienne Mezuret, Saint-Antoine-de-Breuilh.
- Germain Lamet, Unverre.
- Edmond Marteau, Sains.
- François Lestang, Entraygues.
- Raymond Libert, Nancy.
- Henri Pruvost, Marauise.
- Joseph Morel, Saint-Etienne-du-Bois.
- Henri Morin, Blancfort.
- René Matecat, Noval-Pontivy.
- Paul Deloffre, Phalempin.
- Abbé Lemonier, Passay-les-Châteaux.
- Paul Bertrand, Bormes-les-Mimosas.
- Pierre Lagrange, Paris.
- Joseph Ghesquière, Lille.
- Paul Beaumont, Meaux.
- Brosseau, Lepallet.
- Paul Rodet, Sardieu.
- Marcel Merle, Malakoff.
- Jean Pavageau, Mesnardière.
- Hubert Julian, Bagnols-sur-Cèze.
- Joseph Legrin, Lambersart.
- Emile Boutry, Lille.
- Marceau Léonard, Tourcoing.
- Albert Fournier, Ardres.
- Yvan Fleury, Agen.
- Paul Frayssinet, Naucelle.
- Georges Frene, Château-Thierry.
- Roger Fremont, Thiais.
- Jean Fray, Villefranche.
- Georges Fontaniel, Rivesaltes.
- Jean Gachet, L'Union.
- Léonce Frac, Uzès.
- Emile Fournier, Mouveau.
- Henri Focci, Poligny.
- Louis Gailhard, Toulouse.
- Joseph Gagnerie, Paris.
- Lucien Florent, La Couture.
- Bertin Gallibert, Carmaux.
- Denis Gadier, Montmosereau.
- Marius Gairiel, Auxonne.
- Pierre Fromentin, Sandillon.
- Alphonse Fournier, Juviane.
- Arsène Fournieux, Fournols.

Pensez aux bons de soutien-vite à la poste!
Evitez - nous du travail et des frais de rappel inutiles
TIRAGE en DECEMBRE

FPRES 404



QU'ESPÉRER DU BUDGET 1976

Si, lors du vote du budget 1975 nous n'avons pas été étonnés de l'application normale de la loi votée un an auparavant par les deux assemblées à l'unanimité accordant la retraite professionnelle à 60 ans aux anciens P.G., nous avons été agréablement surpris de la revalorisation de la retraite du combattant qui est passée à l'indice 9 et indexée. C'était une satisfaction accompagnée de promesses.

Il nous a été en effet promis une nouvelle amélioration pour 1976 afin qu'à la fin de la présente législature nous atteignons enfin l'indice 33, c'est-à-dire que la retraite du combattant 39-45 soit de même valeur que celle de nos anciens de 14-18. Nous allons donc voir dès le vote du budget si cette promesse a une chance d'être tenue.

L'application loyale du rapport constant va-t-elle enfin permettre aux pensionnés de guerre de voir leur pension à un taux plus réel et que cesse enfin cette discussion de sourds entre le gouvernement et les Associations, il est plus que temps que cette éternelle discussion cesse et que tout rentre dans l'ordre.

Le budget contiendra-t-il les crédits nécessaires pour que la carte du combattant soit attribué à tous nos camarades anciens P.G., financièrement ce problème devrait être réglé depuis plusieurs années étant donné hélas le nombre croissant et important d'anciens combattants qui disparaissent et libèrent ainsi, chaque année, des sommes devant de plus en plus importantes. Faut-il que nous soyons encore moins nombreux pour régler ce problème ? Cruel, non ?

En ce qui concerne les forclusions pour certaines maladies à évolution lente et découlant de la captivité il serait plus que souhaitable que certaines maladies soient ajoutées à celles qui sont actuellement reconnues et étendre la législation existante à tous les anciens P.G., c'est aussi un problème particulièrement important et urgent.

Avec la célébration du 8 mai comme nous l'avons toujours demandé et non sa suppression pur et simple comme nous l'avons appris le soir du 8 mai de cette année, voilà les « réparations » les plus urgentes pour 1976.

Obtiendrons-nous satisfaction ? Chaque année à pareille époque, nous tremblons à l'idée de savoir que tout sera encore remis en question après le vote du budget ; alors que ces problèmes devraient être réglés depuis longtemps, ils ne sont pas nouveaux comme le pense l'opinion publique mais hélas insatisfait ; et nous sommes dans la trentième année de notre retour, incroyable, insoupçonnable, nous seuls savons trop de ce dont il en est, que trop d'ailleurs.

Nous ne pouvons qu'espérer mais nous devons tous, vous mes camarades dans vos départements auprès de vos parlementaires, nous sur le plan national auprès de notre ministre de Tutelle, auprès du Premier ministre, auprès des groupes politiques des deux assemblées, agir, revenir à la charge, expliquer, convaincre et ne jamais se décourager, il le faut plus que jamais, nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

Marcel SIMONNEAU.

RAPPEL IMPORTANT

Le « Lien » étant le titre des journaux de presque toutes nos Amicales, N'OMETTEZ JAMAIS DE MENTIONNER sur vos enveloppes, lorsque vous écrivez à la Chaussée-d'Antin, le nom de votre ancien Stalag et son numéro.

C'est très important pour la distribution rapide du courrier et sa destination exacte.

Code postal du 68, rue de la Chaussée-d'Antin : 75009 Paris.

Renseignements utiles :

RETRAITE ANTICIPÉE

Deux nouvelles mesures :

1°) **Retraite anticipée en faveur des anciens combattants de 1939-1940 évacués pour blessure ou maladie :**

Il est donc décidé qu'un ancien combattant de la guerre 1939-1940, non prisonnier de guerre, mais titulaire de la carte du combattant, évacué pour blessure ou maladie peut faire valoir ses droits à la retraite professionnelle avec une anticipation de cinq années sans condition de durée de ses services en temps de guerre.

**

Question. — Ma pension a été liquidée en 1974 et je perds le bénéfice de la retraite anticipée.

Réponse. — Vous avez, depuis le 19 mars 1975, la possibilité de demander l'annulation de votre pension en cours et, à titre exceptionnel, vous obtiendrez la pension prévue par la loi du 21 novembre 1973, avec effet au 1^{er} janvier 1975.

Bien entendu, vous devrez reverser les arrérages prévus au titre de la précédente pension ou ceux-ci seront déduits du rappel de la nouvelle pension, circulaire Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés numéro 39-75 du 19 mars 1975.

REVISION DE RETRAITE

Question. — Ma retraite pour inaptitude est en cours de liquidation, ce qui va me faire perdre mes droits à la retraite anticipée. Est-ce que je peux obtenir la révision de ma retraite ?

Réponse. — Dès que vous recevrez la décision de liquidation de votre pension, nous vous conseillons d'écrire à la Commission de Recours Gracieux de votre caisse régionale, en demandant le bénéfice de la retraite anticipée. Nous pensons que vous obtiendrez satisfaction.

RETRAITE ET REGIME D'ASSURANCE MALADIE

Sans que je dispose de références exactes, mais suite à une information d'un d'entre nous, intéressé par le problème et qui a été à l'origine d'un des vœux du Congrès 1975 relatif à l'article 115 et les travailleurs non salariés, une disposition nouvelle régirait les retraites et l'assurance-maladie.

C'est le régime qui les couvrirait en dernier lieu qui continuerait à servir les prestations d'assurance-maladie, même si la caisse retraite qui leur sert leur rente est différente.

C'est très important pour les titulaires d'une pension militaire d'invalidité qui peuvent bénéficier d'un remboursement à 100 % pour les affections non pensionnées. Seuls les affiliés au régime des travailleurs non salariés ne peuvent encore bénéficier de cette possibilité. Nous nous y employons.

Georges NICOLAS.

LES PENSIONS DE VEUVES DE GUERRE

âgées de 60 ans au moins peuvent atteindre l'indice 500

Jusqu'à l'intervention de la loi de Finances pour 1974, le droit à pension de veuves de guerre était déterminé par les règles suivantes :

1°) Si le mari est décédé au cours d'événements de guerre ou des suites d'une affectation imputable au service : la pension est servie au taux dit « normal », calculée sur la base de 457,5 points d'indice.

Elle est également versée à ce taux si le mari est décédé d'une autre affection mais à condition, dans ce cas, qu'il fût pensionné pour une invalidité d'au moins 85 %.

2°) Si le mari est décédé des suites d'une affection étrangère au service, à la condition qu'il fût pensionné pour une invalidité comprise entre 60 % et 80 % : la pension est servie au taux dit « de réversion », correspondant à 305 points d'indice.

3°) Enfin, dans l'un ou l'autre cas : la pension est versée au taux dit « exceptionnel » correspond à l'indice 610 :

a) Si la veuve est âgée d'au moins 60 ans (ou atteinte d'une infirmité incurable ou incapable de travailler) ;

b) Si elle n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu.

Au cours de la discussion du budget 1974, le Parlement a adopté une mesure qui améliore quelque peu la situation des veuves âgées de 60 ans au moins.

Bien entendu, les droits antérieurs subsistent et ne sont aucunement modifiés pour toutes les veuves qui n'ont pas atteint l'âge de 60 ans ou qui, l'ayant atteint, remplissent la condition de non-assujettissement à l'impôt sur le revenu leur donnant accès à l'indice 610.

Mais, toutes les veuves ayant atteint l'âge de 60 ans bénéficieront désormais d'une pension calculée sur l'indice 500.

(Soit à compter du 1^{er} janvier 1975 : 8.470 F par an.)

Le même avantage est accordé aux veuves de moins de 60 ans qui sont infirmes ou atteintes d'une maladie incurable ou entraînant une incapacité permanente de travail.

Il convient de souligner que cette mesure nouvelle bénéficie à toutes les veuves qui remplissent la condition d'âge minimum ou la condition d'incapacité physique. Sans que soit pris en considération le montant de leurs ressources.

Une limitation cependant a été apportée par le texte nouveau :

Lorsque le droit à pension de veuve est alloué « par réservation » (c'est-à-dire lorsque le mari est décédé des suites d'une affection étrangère au service et qu'il était pensionné à 60 % au moins), le montant de la pension de veuve ne pourra pas dépasser celui de la pension qui était allouée au mari.

OFFICE NATIONAL DES A.C. ET V. DE G.

Maison de retraite des anciens combattants et victimes de guerre

Par circulaire n° 652/SU du 11 juin 1975, de l'Office national, il est rappelé que les Maisons de retraite de :

- Barbazan ;
- La Pomme ;
- Le Theil - de - Bretagne (Albert Aubry) ;
- Thiais ;
- Ville-Lebrun ;

acceptent désormais des pensionnaires hommes et femmes ainsi que des couples, à la condition que chacun des deux conjoints ait la qualité de ressortissant de l'Office national.

Foyer « Les Oiseaux Blancs » à Toulon

Circulaire de l'Office national n° 685/SU du 20 juin 1975.

**

Le Foyer de Sainte-Musse à Toulon (Var), est maintenant en mesure d'accueillir toutes les catégories de ressortissants de l'Office national, selon la procédure d'admission habituelle.

Le prix de journée dans ce Centre, est actuellement fixé à 41,00 F.

Conformément à la Convention passée avec le C.O.S.O.R., l'Office national est à même d'accorder, pour ses seuls ressortissants bénéficiaires d'une prise en charge de l'Aide Sociale, une participation financière de manière à ramener de 90 % à 75 % le prélèvement effectué sur les ressources de ces pensionnaires.

La notice, reproduite, ci-dessous, donne toutes précisions sur les principales caractéristiques de cet établissement.

Adresse :

Maison de retraite du C.O.S.O.R., Sainte-Musse, 83100 Toulon.

Implantation :

Quartier Sainte-Musse. Etablissement situé sur une hauteur, dans un très beau parc, à 5 km de Toulon.

Accès :

S.N.C.F., Toulon, autobus barré, n° 9 arrêt C.O.S.O.R. à 150 m de la maison.

Capacité :

56 pensionnaires hommes et femmes. Séjour définitif ou temporaire.

Description :

Chambres individuelles et chambres à deux lits, toutes avec lavabos, eau chaude et froide.

W.-C., douches, salles de bains à l'étage.

Ascenseur, service médical. Salons de loisirs, deux postes de télévision, bibliothèque, très beau parc, pétanque.

Catégories :

Déportés, internés, résistants, anciens combattants, veufs, veuves et ascendants.

CHRONIQUE DU 3^{ème} AGE

René CITEAUX répond à nos questions

Question. — Pouvez-vous nous faire connaître les dernières décisions en matière de revalorisation des rentes viagères accordées aux personnes accidentées ou victimes de maladies professionnelles ?

Réponse. — Un arrêté interministériel du 4 juillet 1975 revalorise les divers avantages de vieillesse, d'invalidité et d'accidents du travail.

Les rentes viagères sont revalorisées en deux étapes :

Date de revalorisation	Coefficient de revalorisation	Montant de la rente
1 ^{er} juillet 1975	1,096	T x 1,096
1 ^{er} janvier 1975	1,083	(T x 1,096) x 1,083 = T x 1,186968

Les rentes basées sur un taux d'incapacité permanente partielle inférieur à 10 % (art. L. 455 du Code de Sécurité Sociale) sont exclues de cette revalorisation.

Le 30 septembre 1975, au plus tard, les titulaires d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle, devront avoir bénéficié de la revalorisation prenant effet au 1^{er} juillet 1975.

Question. — Il est question dans notre petit groupe d'anciens d'une mesure gouvernementale ayant pour but de contrôler les ressources des bénéficiaires. Pouvez-vous nous renseigner ?

Réponse. — Les différents ministères intéressés viennent effectivement de faire connaître par voie de circulaire, les nouvelles modalités du contrôle des ressources. Il convient d'indiquer tout d'abord, que sont dénommées prestations non contributives, celles qui sont accordées sans versement de cotisations. Sont visés, par ce contrôle, les avantages de vieillesse soumis à des conditions de ressources qui doivent périodiquement être contrôlés. Il s'agit notamment de :

- l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ;
- l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;
- Secours viagers ;
- la majoration pour conjoint à charge ;
- l'allocation de vieillesse agricole.

Le contrôle des ressources se fera en deux temps :

1°) Lors de la liquidation de l'avantage ainsi que cela se faisait jusqu'à ce jour.

2°) Après liquidation et paiement de l'avantage.

L'expérience montre qu'il faut un certain temps pour que l'ensemble des avantages de retraite dont une personne âgée est susceptible de bénéficier, soit

liquidé. Cela est notamment le cas lorsque l'intéressé a relevé de plusieurs régimes.

De même, il est maintenant bien connu qu'à partir d'un certain âge, le patrimoine des personnes âgées ne subit pratiquement plus de changement.

En conséquence, le premier contrôle se fera systématiquement, environ un an après la liquidation du ou des avantages non contributifs afin de connaître les autres avantages qui auraient pu être accordés postérieurement.

Un deuxième contrôle est envisagé environ trois ans après la liquidation de l'avantage non contributif et donc soumis à des clauses de ressources.

Il ne sera plus procédé à des contrôles de ressources lorsque les bénéficiaires auront atteint 75 ans.

René CITEAUX.

« LE LIEN »

Publication mensuelle
68, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 Paris

Directeur de la publication :
Georges ROCHEREAU

Abonnement : UN AN : 15 F

Dépôt légal
Troisième trimestre 1975

Imprimerie ADAM
4 bis, rue Nobel, 75018 Paris

LES ANCIENS P.G. N'OUBLIENT PAS

En ce 3 septembre 1975, année du trentième anniversaire de notre retour de captivité et de la création de nos Amicales, trente-six ans après le début de nos déboires, de nos misères qui devaient durer six ans, nous nous sommes retrouvés nombreux, très nombreux pour cette cérémonie du souvenir et de la reconnaissance.

Plus de 250 drapeaux, alors que nous en avions dénombré environ 100-120 l'an passé, un nombre impressionnant d'anciens P.G. ont donné à cette manifestation un éclat tout particulier qui a bien étonné les passants qui se sont arrêtés en grand nombre le long des Champs-Élysées et à l'Arc de Triomphe.

Après la sympathique et fraternelle réception l'après-midi au siège de la F.N.C.P.G. par le bureau fédéral, le rassemblement a eu lieu comme chaque année au coin de la rue Balzac et des Champs-Élysées.

Beaucoup de figures connues des départements français et de la région parisienne, venues nombreuses, c'est avec un grand plaisir que nous avons remarqué de nombreux dirigeants et adhérents de nos Amicales, des membres du bureau de l'U.N.A.C. A tous un très grand merci d'avoir répondu à notre appel. Il fallait être particulièrement nombreux cette année pour bien marquer notre volonté de voir le 8 mai célébré normalement et officiellement. Vous avez répondu : présent.

Une musique de la gendarmerie mobile précédait le long cortège, la couronne du Comité national d'Entente P.G., les deux drapeaux de l'U.N.A.C. et de la F.N.C.P.G. auxquels s'était joint celui de nos jeunes camarades C.A.T.M. suivis par le flot des drapeaux tricolores de nos Amicales, des Associations départementales, puis les dirigeants nationaux et départementaux et enfin tous nos camarades venus de partout en très grand nombre.

Cérémonie rituelle à l'Arc de Triomphe autour de la dalle sacrée, ravivage de la flamme par le Chef de cabinet du secrétaire d'Etat aux anciens combattants entouré de maître Talamon, président de l'U.N.A.C., Léopold Moreau, Premier vice-président de la F.N.C.P.G., Dery du bureau national des cheminots combattants anciens P.G. Sonneries réglementaires, émouvante minute de silence, Marseille, moments toujours poignants sous cette voûte grandiose, où chacun pense, réfléchit, se souvient.

Signature du Livre d'or, remerciements aux porte-drapeaux, etc., puis les retrouvailles de chacun, enfin la dislocation.

La cérémonie de cette année a été particulièrement importante, preuve que les anciens P.G. n'oublient pas. Cela fait plaisir, est réconfortant, que « chacun » des participants trouve ici l'assurance de notre très fraternelle reconnaissance.

Marcel SIMONNEAU.

LYON

Le 19 juillet 1975
l'Amicale des Stalags XII
en visite à la Maison
départementale de retraite

Fessemaz et Mme Duperray, et votre serviteur sont attendus à

Marcel DUVION.

ACTIVITÉS INTERDÉPARTEMENTALES

NORD

A Lomme,
fraternelles retrouvailles
des membres
de l'U.N.A.C.

Les membres de l'Union nationale des Amicales de camp de prisonniers de guerre se sont réunis à Lomme pour le trentième anniversaire de leur retour.

La journée commença par une pieuse démarche du souvenir au monument aux Morts, en présence de cinq drapeaux des Stalags II ; XII ; XIII et XVII. MM. G. Simonneau, vice-président national, Jacques de Baralle, délégué pour le Nord et le Pas-de-Calais, déposèrent des fleurs, symboles de la continuité dans le souvenir et l'amitié ; M. de Baralle recita alors le psaume 130 de David, « Des Profondeurs, Seigneur, j'ai crié vers Toi... », évocation de l'espérance que gardaient les prisonniers dans les Stalags et prière propre à rassembler les hommes de toutes confessions et, pour les non-croyants, poème antique plein de force. Puis ce fut l'assemblée générale en l'Hôtel de ville de Lomme, en présence de MM. Jean Ide, représentant de l'Amicale des Stalags III ; Darloy, secrétaire de l'Union ; Van Moerbeke, trésorier, organisateur de la rencontre, etc.

Au cours de la réunion, il apparut que, sur le plan national, le chiffre des membres était en progression, malgré que s'atténuent les doléances sur le plan revendicatif ; ainsi, il ressort que l'amitié est une valeur sûre qui ne se dévalue pas, mais bien au contraire, continue à se développer entre les anciens camarades de camps. Un vœu ému que les A.C. possédant la carte, âgés de 60 ans, aient les mêmes avantages que les personnes âgées au sujet des transports de la C.D.U.L.

« Avec des fleurs »...

Enfin, au sujet de la décision du président de la République de supprimer dans l'avenir la commémoration de la victoire 45, les membres de l'assemblée en la personne de M. de Baralle, ont dit que « sensibles à la publicité et désirant exprimer leurs sentiments à ce sujet « avec des fleurs », ils désiraient le dire avec les myosotis disposés sur la table de leur banquet qui devait suivre, symboles du souvenir signifiant « Ne nous oubliez pas... ». Avant ces fraternelles agapes, les membres de l'U.N.A.C.P.G. furent encore l'objet d'une chaleureuse réception de la municipalité lommeoise en la personne de M. Jules Brenne, lui-même ancien P.G., qui montra notamment comment les sections de l'Association des A.C.P.G. et le mouvement U.N.A.C.P.G. se complétaient sans faire double emploi, la première étant en quelque sorte la gardienne des statuts juridiques nécessaires pour la sauvegarde des droits des A.C.P.G. ; le second s'attachant à entretenir la flamme de l'amitié par l'action sociale sous toutes ses formes :

« Un véritable service S.V.P. des A.C. 39-45 », comme devait le préciser M. de Baralle, pour qui l'espérance demeure envers et contre tout un élément positif sans lequel rien ne peut être entrepris.

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS
le 11 NOVEMBRE
ACHETEZ LE
BLEUET de FRANCE



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

RASSEMBLEMENT DES A.C.P.G. DE L'OUEST A CRAON (Mayenne)

LE 29 JUIN 1975

Sous un soleil magnifique, dans une ambiance émouvante, se déroulait dimanche 29 juin, dans le parc du château de Craon (53400), le rassemblement interrégional des A.C.P.G. des départements de l'Ouest, 16.000 participants, des centaines de drapeaux, avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Au-delà des cérémonies officielles, des retrouvailles où l'on évoquait des heures d'amitié et de souffrance.

Notre camarade Lepeltier, président de la F.N.C.P.G., a réaffirmé avec une éloquence directe et chaleureuse les objectifs des Associations des anciens P.G. groupées au sein du Comité national d'Entente P.G.

Si, nous ne sommes pas des professionnels de la revendication, nous entendons faire aboutir ce qui, dès l'origine, était inscrit et n'a jamais été réalisé, ce qui reste d'insatisfaction. Nous voulons témoigner chaque jour que l'union et l'entente de tous les Français, par dessus les idéologies et conceptions philosophiques est possible pour le bien du pays.

Toute l'après-midi les participants se pressaient autour des emplacements réservés aux délégués Oflags et Stalags. Les délégués U.N.A.C. firent connaître l'existence de nos Amicales à de nombreux P.G. qui ignoraient leur existence.

Trente ans après, peu ou pas du tout d'Association peuvent se vanter d'avoir conservé une telle confiance en leur organisation.

A bientôt à Lourdes pour un nouveau grand rassemblement par Oflags et Stalags et de nombreuses retrouvailles.

Henri STORCK.

LE RAPPORT CONSTANT

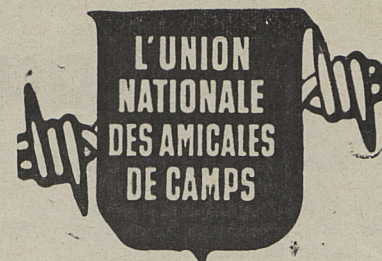
Nous avons maintes fois montré comment l'Etat délaisse ses retraités. Toutes les astuces sont utilisées pour que les textes législatifs soient interprétés restrictivement de façon à réduire les ayants droit à la portion congrue. Le parapluie de la non-rétroactivité des lois, celui de l'alignement avec le secteur civil sont, quand ils vont dans le sens recherché, les principaux arguments pour bloquer le système : majorations pour enfants des retraités proportionnels, taux de réversion des veuves... la liste serait longue.

La raison de cet état d'esprit ? Le retraité n'a pas la puissance nécessaire pour se défendre, il n'offre aucun intérêt : on peut donc aisément faire des économies sur son dos, ses réactions ne sont pas dangereuses. Quant à « l'actif », il n'a pas encore, ancrée dans son comportement, cette notion capitale pourtant qu'il sera un jour un retraité ; il se laisse endormir par des avantages et indemnités qui le satisfont dans l'immédiat, mais sont sans incidence sur la retraite.

Un nouvel exemple nous est donné par le truchement des pensions d'invalidité. Depuis 1948 les pensionnés de guerre sont régulièrement floués par l'Etat. Voyons les faits. Ils résident dans les modalités d'application de ce que tout le monde connaît sous le nom de « rapport constant ». A cette date, en 1948, pour éviter toute dépréciation du pouvoir d'achat des pensions militaires d'invalidité (la confiance ne régnait déjà guère) une parité fut fixée, entre celles-ci et le traitement des fonctionnaires. Il fut décidé que la pension d'un soldat invalide à 100 % serait égale à celle d'un fonctionnaire de la catégorie D, groupe 1, 4^e échelon, indice net 170. C'était, paraît-il, celui des huissiers de ministères. Le principe était parfait. L'application le fut moins... pour l'invalide s'entend. Où en sommes-nous à ce jour ?

Eh bien ! depuis le 1^{er} janvier 1975 l'indice majoré de notre pensionné à 100 % est de 184 ; celui de notre huissier est passé à 228. Différence en moins : 44 points, soit 23,9 % (elle atteindra 25 % au 1^{er} juillet comme nous le verrons plus loin).

L'affaire est sérieuse. D'abord sur le plan du pouvoir



d'achat. Cet affaissement correspond au quart du traitement de ce fonctionnaire et en tout état de cause, à plus de 330,00 F par mois. C'est une grosse somme pour des personnes déjà handicapées, souvent de ressources faibles et souvent aussi âgées.

Enfin la loi est une fois de plus bafouée. En qui peut-on avoir confiance ? D'autant plus que, comme nous le signalions plus haut, toutes les mauvaises raisons ont été utilisées pour arriver à ce résultat. Voyons-les d'ailleurs.

En 1962 une revalorisation des indices de la Fonction Publique eut lieu. Pas pour tout le monde ! On arrêta la barre de telle façon que l'échelon 190 correspondant à la valeur du point de pension ne soit pas majoré. Mais les fonctionnaires aux échelons inférieurs direz-vous ? Notre huissier, que devient-il ? Rassurons-nous. Il reçut purement et simplement un avancement qui le fit passer à l'échelon supérieur. Coût de l'opération pour les retraités : un trou de 9,3 %.

En 1970 les groupes remplacent les catégories. Importante décision ! Toujours est-il que, profitant de ce changement de terminologie on aménage les indices de telle sorte que, de fil en aiguille, en 1974, la brèche était de 39 points soit 21,4 % entre les deux traitements de base qui nous intéressent.

Et nous arrivons à 1975. Le secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a été remis en selle. Il s'empresse d'exprimer l'espoir que le règlement de tout l'arriéré du contentieux des pensions sera rapidement réglé. Le problème du rapport constant y figure en bonne place. Et pourtant la farce continue. Jugez-en :

A partir du 1^{er} janvier 1975 :

a) Le 4^e échelon du groupe I de la Fonction Publique, où se trouve classé le traitement d'assimilation des invalides 100 % (indice 184) ne bénéficiera pas du relèvement de 5 points d'indice accordé aux autres fonctionnaires ! N'avez crainte pour ceux qui restent encore égarés dans ces bas-fonds ; après six mois d'ancienneté ils seront reclassés à l'échelon supérieur... Et notre invalide ?...

b) Une prime mensuelle compensatrice de 50,00 F sera cependant allouée aux titulaires des 3 premiers échelons du groupe... Et notre invalide ? Il ne touchera rien. S'agissant d'une prime, l'indice n'est pas modifié ; seuls les « actifs » en profitent ! Le tour est joué.

A partir du 1^{er} juillet 1975 :

Les fonctionnaires au-dessous de l'indice 252 majoré percevront l'indemnité de résidence de ce dernier échelon. Notre huissier et ses compères sont touchés et ravis. Et notre invalide ? Il n'en profitera pas, l'indemnité de résidence est réservée aux « actifs ». Brèche complémentaire environ 4 %. De qui se moque-t-on ?...

Si bien qu'à partir du 1^{er} juillet prochain, la différence entre les arrérages de pension d'un invalide à 100 % et le traitement du fonctionnaire-témoin qui percevait la même somme en 1948, sera de 25 %. CQFD.

Tout commentaire est inutile. Suivant la formule consacrée : nos lecteurs apprécieront. Quant au « rapport constant » il continuera, soyez-en persuadés, et pour longtemps, à tenir la place d'honneur dans les revendications des Associations d'invalides et d'anciens combattants.

Louis CONSTANT.

Article extrait de « La Voix du Retraité ».

A VENDRE

Ex P.G. vend dans quartier calme à Bagneux (92) appartement 2 pièces, cuisine + débarras. Rez-de-chaussée sur jardin dans pavillon (prévoir travaux). Prix intéressant. Téléphoner au 236-55-29



Le stand U.N.A.C. à la Foire de Lille. Cliché gracieux du journal « La Voix du Nord »

- Nouvelles de notre Grande Famille -

(Suite de la première page)

tant des bons de soutien et donne son amical bonjour à tous les copains de Bulow.

Nos amitiés.

Bertrand Navarre, 41 - Saint-Martin-des-Bois :

Avec son règlement pour 1974, souhaite à tous une bonne année. De même pour vous deux.

Carrette Delberghe et Mlle, 59 - Tourcoing :

Adressent à tous les membres de l'Amicale et à tous les anciens du II D, leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Leur meilleur souvenir à **Paul Darloy**, **Cyrille Flipo**, **Paul Van Moerbeke**, tous du Nord et si dévoués à notre Amicale, et qu'ils désireraient revoir courant de cette année.

Rien de plus facile, lors de leur assemblée dans le Nord. Au plaisir donc.

André Charles, 51 - Ste-Menehould :

Adresse à l'Amicale et à tous les anciens de Greifswald son très amical souvenir et essayons d'oublier les années que nous avons perdues et qui auraient dû être les plus belles de notre vie et souvenons-nous seulement de l'amitié et de l'idéal qui nous unissaient.

Tu as parfaitement raison, car l'épreuve que nous avons subie n'appartient qu'à nous et n'est pas transmissible, mais elle est la plus belle car des sentiments comme les nôtres sont indéfectibles.

Pierre Caminade, 13 - Arles :

Présentent leurs meilleurs vœux pour 1975 et vous adressent un chèque en règlement de la cotisation 1975... dont le montant, mais nous gardons l'anonymat... est substantiel et ceci pour les œuvres.

Merci d'y penser si généreusement. Vos bons vœux pour tous les camarades du II E.

Soyez sans crainte, ils vous remercient et vous retournent les leurs bien sincèrement.

Jean Buisson, 63 - Ambert :

Je viens de recevoir le mandat que vous m'avez adressé. Je ne sais comment vous remercier et je suis profondément touché.

Mon mari qui ne travaille plus depuis janvier 1971 est depuis le 5 mars 1973 dans une maison de retraite, et il n'aura pourtant que 64 ans fin janvier. Son état général de santé est stationnaire mais le cerveau est très touché, il ne marche plus depuis plus d'un an, de son lit on le met dans un fauteuil roulant, et hélas on ne le comprend plus pour parler.

Lorsque je vais le voir, chaque fois, j'en reviens bouleversée, ma seule consolation est de savoir que dans cette maison il est bien soigné... Merci encore...

Que les camarades qui se trouveraient dans cette région rendent visite à Mme Buisson et à son mari, notre ancien camarade, ce geste de solidarité sera apprécié de notre ami. Bon courage, chère Madame, nous ne vous oublions pas.

Paul Cabanis, 30 - Le Cailar :

Je m'empresse de vous écrire ce petit mot et vous accuse réception du petit mandat que vous avez eu la gentillesse de me faire parvenir.

Je ne sais comment vous remercier, c'est dans la peine que l'on voit les vrais amis sans se connaître, c'est l'esprit prisonnier qui joue.

Je vous dirais qu'à l'heure actuelle, cela va mieux et j'ai pu reprendre un peu de travail.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour toute la grande famille des II.

Mme veuve T..., Molinon :

C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu votre mandat.

Aussi je ne sais comment vous remercier. Vraiment c'est un beau cadeau pour égayer les fêtes de fin d'année avec ma vieille mère. Croyez en mon profond respect.

René Louvet, 60 - Chaumont-en-Vexin :

Bon vœux et souvenirs aux amis de Pepelow et Krempine. Avec toutes mes amitiés.

Jacques Fabre, 81 - Mazamet :

Le pèlerinage de Lourdes est en effet reporté du 26 au 29 septembre. Pensons comme toi qu'il y aura de nombreux représentants des Amicales et d'anciens camarades de misère. Merci de tes amitiés à tous ceux du II E.

André Bourhis, 25 - Besançon :

Avec ses meilleurs vœux et son fidèle souvenir. Merci de ton envoi qui est bien accueilli.

Bury, 91 - Palaiseau :

Merci chère Madame de votre lettre et mandat. Dès que nous lancerons l'opération bons de soutien, courant juillet, nous ne manquerons pas de vous faire parvenir des carnets.

Hélas notre ami **R. Legros** est décédé, mais bien volontiers nous adressons vos amitiés à Madame.

Henri Bailly, 45 - Gien :

Meilleurs souvenirs aux camarades du II D, Rutzow, Neugastoff et Bad-Polzin, que j'ai survolé en décembre en me rendant à Moscou et Leningrad. Que de souvenirs me passait dans la tête en me reportant trente années en arrière. J'espère retrouver des camarades au pèlerinage de Lourdes en septembre.

Merci de ton règlement. Il est probable qu'à Lourdes il y aura beaucoup de monde, souhaitons que vous puissiez vous retrouver facilement surtout au moment du rassemblement par Amicale.

Nos amitiés.

Roger Reuter, Ploneour-Lanvern :

Notre ami quitte Paris pour le Finistère... l'air y est sûrement plus sain. Il adresse ses amitiés aux camarades de Sternberg, Wismar et plus particulièrement à **Georges Desmarest**, et **Marcel Faroux**.

Heureux veinard, profite pleinement de ta retraite, et à l'occasion sais-on jamais... l'un de nous passera peut-être dans ton coin. Nos amitiés.

Charles Meriin, 78 - Versailles :

En regrettant généreusement sa cousine 1975, notre ami souhaite que 1975 apporte à tous les camarades santé et bonheur, spécialement à ceux des secteurs de Slate, Rarchim, Suckow et Broock et à ceux du bureau qui se dévouent pour entretenir notre petite communauté dans l'union et la solidarité. Bien amicalement et encore tous mes bons vœux à tous les camarades.

Jules Cottet, 69 - Villeurbanne :

Amical souvenir aux anciens d'Alt-Bukosv, Stalag IIE et merci à tout le bureau.

Laune, 82 - Septfonds :

Avec mes amitiés et l'assurance de mon fidèle souvenir à tous les copains de Labes In Pommerin, II D.

Paul Caillau, 26, rue Tourneuve, 82200 Moissac :

Serait désireux de connaître le P.G. qui, en février, n'a pu le retrouver lors de son passage à Moissac.

Prière de répondre directement à notre ami.

Jacques Falconnet, 01 - Mognes-les-Vignes :

Notre ami a eu plusieurs gagnants parmi les carnets de bons de soutien pris par lui, et le remercie du don qu'il fait à l'Amicale.

Il profite de sa lettre pour donner un grand bonjour à tous les anciens du D 737 Dobbertain. Il se rappelle au bon souvenir de **Forestier** avec lequel il a eu le plaisir de passer une merveilleuse journée chez l'ami **Verdier** qui avait déjà réuni, les amis **Manin**, **Hanotel**, **Auguste Morey**, **Munioz** qui est maître d'hôtel. Il dit avoir pris des photos dont il avait promis l'envoi à **Forestier**, malheureusement l'appareil lui a été volé dans sa voiture et adieu donc pour l'ami **Forestier** les photos.

Voilà la commission faite... à l'avenir par les temps actuels... ne laissez rien dans les voitures.

Il n'y a plus qu'à recommencer votre belle journée.

Charles Merlin, 78 - Versailles :

Se trouve parmi les heureux gagnants de nos bons de soutien. Il souhaite que l'Amicale en ce début de 1975 soit de plus en plus active et aussi en imagination... comme ce fut le cas pour ces bons de soutien qui ont obtenu l'adhésion de tout le monde pour ne pas dire l'enthousiasme de chacun.

Bonne chance et bonne santé, et longue vie à l'Amicale et bon courage en ce début d'année.

Merci de tes encouragements... Mais pourquoi ne viens-tu pas plus souvent nous voir et nous donner à ton tour peut-être quelques idées valables.

Ulysse Verdin, 83 - Saint-Cyr-sur-Mer :

Merci de ta lettre et sommes heureux que tu soies dans les gagnants.

C'est bien volontiers que nous te rappelons au bon souvenir de tous les camarades du II E Hagenow et te remercions de tes encouragements.

Jean Pavageau :

Bien reçu votre bulletin de janvier 1975 avec un peu de retard, je veux bien faire partie de votre mouvement ayant été cinq années au Stalag II A, dans la région de Stettin, surtout à Butzow en ferme. Je joins ce chèque pour le mon-

tant de ma cotisation 1975, le supplément pour les œuvres.

Très heureux de participer à la vie de l'Amicale. Fraternelles souvenirs à tous les P.G.

Merci bien cher ami nous sommes aussi très heureux de t'accueillir parmi notre grande famille.

Julien Alissant :

Le 14 mars j'ai adressé à l'Amicale un mandat pour ma cotisation 1975. J'espère que ce sera suffisant. Et en supposant qu'il y ait un surplus mets-le à la caisse de secours ce sera sans doute bien minime, mais je le fais de bon cœur pour les plus malheureux d'entre nous. Mon vieil instituteur nous disait : « Les petits ruisseaux »... tu connais la suite.

Par la même occasion j'adresse un amical bonjour aux anciens du II C, de Politz en particulier, ainsi qu'à tous les dévoués qui assurent la bonne marche de l'Amicale.

J'en profite pour saluer aussi et envoyer mes bons souvenirs aux anciens du Stalag II D, 242. Je termine mon camarade en t'adressant mes fraternelles amitiés et mes encouragements sincères.

Ah ! Que voilà donc des lettres qui donnent du courage et que nous sommes heureux de trouver dans notre courrier, merci cher ami et bonne santé à toi.

Hubert Julian :

Je m'en veux quelque peu, de n'avoir pas rejoint plus tôt les rangs de l'Amicale où, je compte pas mal de frère de misère auxquels j'adresse un amical et chaleureux souvenir, tout spécialement à ceux de Strameuss, Gross, Stieten, de Nissbil et à ceux de la Neptun Werft à Rostock, tous les lieux de triste mémoire dont je ne veux garder que le souvenir de l'amitié et de la solidarité que tous se témoignaient, sans aucune discrimination de quelque ordre que ce soit.

Crois, mon cher camarade, à mes sentiments P.G. les meilleurs.

Nombreux mon cher ami ceux qui comme toi rejoignent nos rangs dès qu'ils ont connaissance de nos Amicales, heureux qu'ils sont de renouer avec des camarades qui ont peiné sous les mêmes cieus dans une même misère où seule l'amitié aidait à vivre.

Julien Houssu, 28 - Maintenon :

Adresse ses bonnes amitiés à tous.

Léon Penot, 78 - Conflans-Sainte-Honorine :

Bonjour à tous les anciens du II C.

Lucien Heuclin, 59 - Douai :

Merci de ton règlement pour 1975 transmis par **M. Darloy** et t'en remercions de tout cœur pour le don substantiel qu'il comporte. Bien noté ta nouvelle adresse. Nos vives amitiés.

Jean Blanche, 78 - Rambouillet :

Merci de ta lettre. Notre ami quitte La Garenne pour demeurer à Rambouillet, endroit plus agréable et plus calme pensons-nous. Bonne note est donc prise pour le futur courrier à t'adresser.

Transmettons volontiers tes amitiés et souvenirs aux anciens du II A.

Roger Pessin, 58 - Lormes :

Amicalement à tous. A toi également.

Jean-Marie Bost, 10 - Troyes :

Amicalement.

Mage, 86 - Poitiers :

Avec mon amical souvenir à tous les camarades et mes remerciements.

Gratien Uran, 69 - Saint-Pons :

Amitiés à tous ceux du II E, 63.196, D, 682.

Albert Duval, 92 - La Garenne :

Adresse ses excuses car il ne peut se joindre avec Madame à l'assemblée générale, mais ils seront présents par la pensée. A son retour du Sénégal... « souhaitons que le temps soit meilleur qu'en France »... il se promet d'aller un vendredi soir à notre siège pour nous voir... Bravo, tu sais le grand plaisir que nous aurons à vous accueillir tous deux.

Charles Bal, 42 - Saint-Symphorien-de-Lay :

Meilleurs vœux à l'Amicale. Je suis toujours heureux de trouver dans « Le Lien » le nom de camarades perdus de vue, mais pas oubliés.

Souvenir et amitiés à ceux du II C et de Rawa.

Pierre Lecuyer, 64 - Hasparren :

Merci de ton règlement, mais impossible de recopier ce que tu as mis au dos du mandat... la lecture n'étant pas dans la langue française...

André Jérôme, Spa (Belgique) :

Il nous écrit : « Le 9 mars dernier, j'ai assisté à l'assemblée générale des Stalags I, et croyez-moi, j'ai ressenti une grande joie de me retrouver avec mes amis français.

C'est bien dommage que nous n'ayons pas souvent l'occasion de nous retrouver, le dîner au restaurant « Mollard » qui nous a permis de se réunir autour de cette grande table, restera pour moi un de mes plus beaux souvenirs. Après trente ans, cette journée fut merveilleuse. Vivement mars 1976, je vous promets d'être présent... Si vous passez un jour en Belgique, ce serait un plaisir très grand, pour ma femme, mon fils et moi-même de vous recevoir.

Présentez par le truchement du « Lien » mes sincères amitiés à tous les camarades du bureau et aux camarades du groupe « Nord - Pas-de-Calais » que j'ai eu le plaisir de rencontrer.

Merci de ton invitation... Mais pourquoi ne pas essayer d'organiser une journée en Belgique...

Pierre Coquet, d'Eaubonne :

Il vous prie d'accepter ses excuses pour le règlement tardif de sa cotisation 1975. Sincères souvenirs à tous les amis.

Bien au contraire, nous te remercions infiniment pour ton généreux geste.

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de vouloir bien nous seconder dans nos efforts de regroupement.

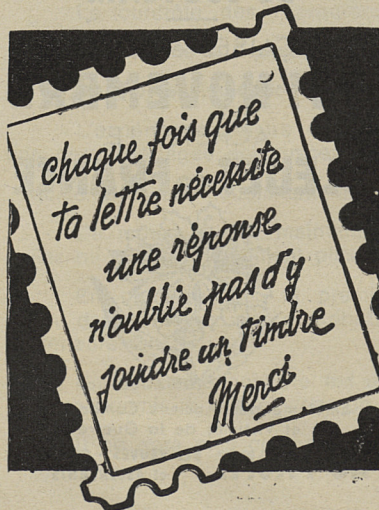
Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro du « Lien » à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désunie.

Nous comptons sur vous, et d'avance, merci.

NOMS	PRENOMS	ADRESSES

De la part de



A découper suivant le pointillé

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, déclare vouloir adhérer à l'Amicale nationale des anciens prisonniers de guerre des Stalags II ACDE après avoir pris connaissance des statuts.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Date de naissance :

Immatriculé au Stalag sous le N°

Kommando

Fait à, le

Signature :

Ecrivez en caractères d'imprimerie et retournez sous enveloppe ce bulletin à l'Amicale nationale II ACDE, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. N'oubliez pas de nous adresser le montant de votre adhésion, dont le minimum est fixé à 20 F, par mandat ou versement à notre Compte Chèque Postal La Source 30.175-35.